7ème ANNEE PRINCE-ALBERT, SASK., MERCREDI 27 FEVRIER 1918 No. 51

Administration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask., Téléphone 2964

Abonnement :
Un an, Canada - $1.50
Un an, Étranger - $2.00



Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Paraissant tous les mercredis

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Après l'orgie du fanatisme

La protestation qui s'impose

La Convention des Commissaires d'écoles qui eut lieu mercredi et jeudi, 20 et 21 février, à Saskatoon, restera longtemps mémorable.

Jamais encore on n'avait vu une assemblée pareille dans aucune ville de l'Ouest. Les Grain Growers ont eu de fortes conventions; les partis politiques ont tenu parfois des réunions considérables et assez orageuses, mais tout cela n'était rien comparé à la Convention de la semaine dernière qui avait amené à Saskatoon tout près de 3,000 délégués de tous les coins de la province. La grande convention libérale de Winnipeg elle-même, qui eut lieu au mois d'août dernier et fit tant de bruit, n'avait pas groupé ensemble la moitié autant de monde.

On avait choisi pour tenir la convention le plus vaste local que possède Saskatoon c'est-à-dire l'église Méthodiste de la 3ème avenue qui peut contenir environ 2,000 personnes. Ce local fut de beaucoup insuffisant et il fallut se servir d'une autre église protestante l'église Knox, pour recevoir le reste des délégués représentant encore un bon millier de personnes. Dès la veille de la convention tous les hôtels étaient pleins; des centaines de personnes durent se loger tant bien que mal dans les familles privées.

* * *

Pour pénétrer dans l'assemblée, du moins la seconde journée de la convention, il fallait être muni d'une carte de délégué, mais il n'y avait aucun contrôle possible pour s'assurer que tous étaient bien des délégués en règle munis des pouvoirs authentiques d'une commission scolaire quelconque.

Il y avait là des gens de toutes nationalités. Les Franco-Canadiens pour leur part comptaient au nombre d'environ 200, ce qui eut été un chiffre assez considérable déjà pour une convention régulière de commissaires d'écoles. Les Allemands, Polonais, Hongrois, Ruthènes, etc., devaient compter pour au moins 400 ou 500, chiffre fort considérable aussi. Mais il y a encore une marge de plus de 2,000 avant d'arriver au total des 3,000 délégués, et ce qui restera toujours bien mystérieux c'est que cette marge fut constituée presque totalement d'orangistes de l'espèce de la plus bruyante, la plus polissonne et la plus furieuse. Ces gens-là étaient-ils tous des commissaires d'école authentiques? S'étaient-ils introduits en masse par quelque fraude relativement facile? C'est ce que l'on peut se demander. Quoiqu'il en soit, il était visible dès le commencement qu'ils avaient le contrôle de tout et qu'ils allaient mener l'affaire à leur guise.

Et aussi ce fut du propre.

Une convention normale de commissaires ne devait pas nécessairement se composer d'une majorité de fanatiques et surtout d'Orangistes, dans les circonstances ordinaires à moins qu'il faille admettre —ce qui est encore assez possible—que les Orangistes par l'action des loges se sont emparé de la grande majorité des commissions scolaires de la province.

Il y a 4,000 districts d'école dans la province, formant un total de 12,000 à 13,000 commissaires d'écoles. On voit tout de suite qu'une association pouvant recruter ses membres dans tout ce personnel, peut, à un moment donné, sous le coup des passions montées, faire surgir une convention monstre, pratiquement impossible à manier. C'est ce qui est arrivé.

Cependant, si la majorité de ces commissaires avaient été des gens sensés, pondérés, capables de discuter des questions d'éducation avec le calme et la modération qui convient à des gens bien élevés, on n'aurait pas vu les scènes disgracieuses et révoltantes qui ont ruiné à tout jamais le crédit de la *Saskatchewan School Trustees Association*.

La Convention de Saskatoon cependant n'a été rien autre chose qu'une orgie de fanatisme que les termes les plus sévères ne parviennent pas même à qualifier. On s'en rendra compte un peu en lisant ce rapport ou ceux qui ont déjà paru dans les journaux anglais, mais il faut avoir vu cela de ces yeux et avoir entendu les vociférations de cette foule en démence pour s'en faire une idée.

* * *

Nous pensions assister à une Convention d'éducateurs et nous nous sommes trouvés en compagnie d'une bande d'énergumènes.

Aussi bien une conclusion très claire s'impose pour nous.

L'article 113 de la Loi des Ecoles qui autorise les commissions scolaires à faire partie d'une association de commissaires "quelconque" et à payer les frais de voyage d'un délégué n'oblige personne à faire partie de cette "Saskatchewan School Trustees Association", aujourd'hui discréditée à tout jamais dans l'opinion de tout homme sensé.

On peut fort bien d'ailleurs établir une autre association de commissaires absolument indépendante de celle-là et laisser à l'ancienne, avec le privilège de se recruter exclusivement chez les orangistes ou les fous furieux, celui de passer les résolutions les plus abracadabrantes qu'elle voudra.

Pour notre part, nous croyons qu'une Association et une convention de commissaires d'écoles doit s'occuper de choses d'éducation, et se composer au moins de gens bien élevés.

Dans tous les cas, la détermination bien arrêtée de toutes les personnes sensées qui ont assisté à cette convention de maniaques et d'énergumènes est celle-ci: nous ne voulons plus rien avoir à faire avec la "Saskatchewan School Trustees Association" et nous ne voulons plus jamais mettre les pieds à aucune de leurs futures conventions.

La Convention de Saskatoon tourne en manifestation de fanatisme

Assemblée orageuse de 3000 délégués. Il ne faut que l'anglais dans les écoles. Le français est mis sur le même pied que l'allemand. Scènes révoltantes et disgracieuses. Protestation des Franco-Canadiens.

Les 3,000 personnes qui ont pris part à la Convention des Commissaires de la Saskatchewan, à Saskatoon, mercredi et jeudi dernier, n'ont certes pas regretté d'être venues, mais c'est pour les uns et les autres des motifs bien différents.

Les uns sont repartis avec la conviction qu'ils avaient remporté une grande victoire parce qu'ils ont pu hurler tout leur saoul et donner libre cours à l'expression de leur fanatisme; les autres, bien qu'abreuvés d'insultes durant deux jours et blessés dans leurs sentiments les plus chers, sont revenus plus déterminés que jamais à défendre leurs droits, heureux d'avoir été parfaitement renseignés sur la sorte de gens qu'ils ont à combattre.

Il n'y a rien comme les situations nettes et tranchées pour tracer à chacun son devoir. Le fanatisme peut aller jusqu'au bout de sa fusée et se lancer même à la persécution ouverte, il trouvera désormais des gens avertis, voyant clair, qui ne seront pas plus effrayés du fanatisme à l'oeuvre qu'ils ne le sont de ses hurlements. Les assimilateurs à coup de massue seront toujours moins dangereux que les assimilateurs habiles qui nous endorment avec de belles paroles pendant qu'ils poursuivent leur but.

Deux journées de cris, de vacarme, de tapage, avec quelques accalmies ça et là: voilà en résumé toute cette convention où les trois-quarts des gens se sont conduits comme de véritables énergumènes.

Pas de raisonnement possible

La note, peut-être la plus juste pour caractériser cette assemblée fut donnée par M. Emile Gravel, lorsque, vers la fin des résolutions, après avoir reçu d'ailleurs la chaleureuse assurance que le français et la France étaient aussi vigoureusement détestés, sinon plus, que tout le reste, il s'écria avec une ironie cinglante que ces têtes carrées furent seules sans doute incapables de comprendre: "Messieurs, je ne me présente pas devant vous pour vous convaincre de quoi que ce soit ou vous offrir le moindre raisonnement!"... C'était leur dire: on perd son temps à raisonner avec des fous furieux. Ces gens-là étaient venus pour voter des résolutions contre le français, les catholiques et tout ce qui n'est pas anglais. Il les ont votées et ils sont repartis contents.

La meute est en veine d'insulte

Incident bien significatif encore de la haute intelligence de cette assemblée fut celui de l'insulte gratuite et polissonne dont on abreuva un vieillard vénérable, M. l'abbé Sinnett, prêtre universellement estimé.

Ce vétéran de l'Ouest venait de dire, qu'après tout, la connaissance de plusieurs langues a bien aussi son utilité et que, d'ailleurs, un peuple peut parler diverses langues et faire preuve quand même d'unité et de patriotisme. Il citait en exemple la Belgique où l'on parle le francais et le flamand, et il ajoutait pour contraste, que l'Australie où l'on ne parle qu'une seule langue s'est montrée déloyale (sous entendu en se mettant dans leur mentalité parce que l'Australie a refusé de voter la conscription). Ce fut alors pendant dix bonnes minutes un vacarme épouvantable dans toute la salle, des cris, des huées, des menaces, une sommation, d'avoir à rétracter. L'Australie déloyale!...Quelle horreur!!... Et ces têtes de pioches n'avaient pas même eu l'idée que leurs protestations si indignées étaient au fond une réhabilitation de la "déloyale" province de Québec, qui, elle non plus, n'a pas voulu de la conscription.

Peut-on imaginer quelque chose de plus grotesque? Ces bons Orangistes, dans leur haine instinctive du prêtre catholique et leur désir de trouver quelque prétexte à insulte, ne s'apercevaient même qu'ils étaient en train de faire l'apologie de la province de Québec!... Jugez de l'intelligence d'une pareille assemblée.

L'oeuvre des Loges

Voilà des commissaires d'école d'intelligence sans doute ordinaire que les loges orangistes ont transformés en parfaits abrutis et en stupides ganaches. Les écoles qui sont en de telles mains sont un peu à plaindre, ne croyez-vous pas? Soyez étonnés maintenant que la franc-maçonnerie et les loges orangistes cherchent à s'emparer des écoles et de l'éducation! Le diable est toujours le même ici comme ailleurs: il fait comme Viviani il cherche à éteindre les étoiles et n'allume pas la moindre chandelle... il aurait voté lui aussi toutes les motions de la convention et aurait décrété qu'il ne faut enseigner qu'une seule langue, l'anglais, pour tenir le plus de monde possible dans l'ignorance grossière et la mentalité boche afin de ne pas laisser disparaître le type parfait du genre: l'orangiste et le franc-maçon.

Un "poilu" en face des goujats

Autre incident révélateur de cette mentalité boche. Lorsque la résolution de l'anglais exclusif est votée et acclamée par les hurlements de cette assemblée en délire, un prêtre soldat français, le R. P. Libert, un authentique "poilu", parait sur l'estrade dans le costume bleu horizon de l'armée française. Il vient plaider la cause du français au nom des Français et des Belges qui se battent là-bas pour défendre la civilisation et la liberté, et qui seraient fort surpris au retour d'apprendre qu'une grande assemblée comme celle-ci veut faire pression auprès du gouvernement pour les empêcher de pouvoir faire enseigner le français à leurs enfants. Il y eu d'abord un mouvement de curiosité et de surprise, mais bien vite les mêmes cris grossiers redoublent dans la salle. On ne veut pas même l'entendre. Et après avoir insulté un prêtre catholique, le plaisir est double de pouvoir insulter un prêtre soldat français.

La haine du français

C'est alors que M. Emile Gravel intervient pour faire préciser à cette foule si au moins elle ne fait pas quelque différence entre le français et l'allemand. De tous les coins de la salle partent les cris sauvages. "Non! non! Pas de différence". Et la haine féroce du français éclate en une explosion de fanatisme et une démonstration encore plus bruyante. Un type à la voix de stentor parvient à résumer les sentiments de toute la bande en faisant entendre le cri "One language, one school and one religion!"... et l'empire est sauvé!...

C'est le dernier mot de la convention et le cachet authentique du contrôle orangiste qui s'est manifesté du commencement à la fin.

Une rage continuelle—Le chef de la bande

Les deux journées de la Convention furent presque continuellement orageuses, mais ce fut surtout au moment de voter les résolutions que le fanatisme se montra le plus violent.

La première journée, la discussion porta surtout la procédure à suivre et le moyen de contrôler les lettres de créances des délégués.

M. Bryant, l'actif politicien que tout le monde connaît et qui devait finalement être élu président se mit constamment en évidence.

(A suivre en 2e page)

Il serait bon que toutes les commissions scolaires qui se respectent fassent parvenir au plus tôt un avis motivé collectif ou individuel, de leur démission, dont elles auraient soin de faire tenir copie en même temps à leur député et au ministère de l'Education.

Cette protestation digne et ferme s'impose dans les circonstances. Il est à propos qu'elle se fasse entendre au plus tôt à qui de droit, de toutes les parties de la province.

L'association Interprovinciale

Une réunion qui contraste avec celle de la Convention par le bon travail qui s'y accomplit.—Plus d'une centaine de commissaires Franco-Canadiens y assistent.—Rapport de la direction et intéressante discussion.

L'Association Interprovinciale, on s'en souvient, avait convoqué tous les commissaires d'école franco-canadiens à une réunion qui devait avoir lieu le premier soir de la convention. Cette réunion s'est tenue à l'endroit et à l'heure indiqués. Disons tout de suite qu'elle a remporté un magnifique succès. Plus de cent commissaires franco-canadiens s'étaient donné rendez-vous à la salle des Chevaliers de Colomb. Bien que dans le même moment se tînt une grande séance de la convention. Si l'assistance ne fut pas double de ce qu'elle était, cela tient à ce qu'un train du sud, par suite d'un long retard, n'arriva à Saskatoon que pendant la nuit et aussi au fait que le lieu de la réunion se trouvait un peu éloigné du centre de la ville.

Le R. P. Auclair, directeur du *Patriote de l'Ouest*, a été élu président de l'assemblée et M. Raymond Denis, secrétaire.

Le R. P. Auclair, après avoir remercié l'assistance pour le grand honneur qui lui est fait, félicite nos compatriotes d'être venus si nombreux. C'est un véritable congrès franco-canadien, dit-il, que nous avons ici ce soir. Son but spécial se rattache de près à la grande convention, où il règne, comme vous avez pu le constater une atmosphère chargée de tempête. Vous êtes venus pour défendre une cause qui vous est chère. Réunis ici en famille, nous allons pouvoir causer des choses qui nous tiennent à coeur. Cette réunion est convoquée par l'Association Interprovinciale qui tient ce soir sa première réunion d'actionnaires. Fondée il y a un an dans les mêmes circonstances, l'A. I. a accompli un travail énorme au cours des douze derniers mois. Pour un début, c'est un réel succès. Mais il reste encore énormément à faire et nous avons à examiner les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir tous les résultats désirés. Le but de l'A. I. est de nous fournir des instituteurs et institutrices bilingues. Dans la plupart des districts scolaires représentés ici ce soir, on enseigne le français; dans d'autres on ne l'enseigne pas, faute d'instituteur. Le recrutement d'instituteurs et d'institutrices bilingues est aujourd'hui le grand problème pour nous. C'est la question de la survivance française parmi nous qui est en jeu. On voit le rôle important qu'est appelé à jouer l'A. I. Le succès de cette œuvre dépendra uniquement de l'appui et de l'encouragement qu'elle recevra de chacun de nous.

M. l'abbé Gravel, de Gravelbourg, demande à l'assemblée, avant de commencer ses délibérations, de bien vouloir régler immédiatement une question très importante. Il s'agit de la nomination des officiers de l'Association des commissaires d'école pour 1918. Elle devait avoir lieu cet après-midi, mais elle a été remise. Il est très possible qu'elle se fasse ce soir, en temps de guerre il faut s'attendre à tout.

L'assemblée décide de mettre en nomination M. Emile Gravel, de Gravelbourg, comme deuxième vice-président, et MM. J. T. Léger, de North Battleford et C. A. Handfield, de Saint-Antoine, comme membres du Comité Exécutif.

Un comité composé de M. l'abbé Gravel, MM. J. T. Léger et Louis Demay, est chargé de s'occuper de la nomination de ces candidats.

M. R. Denis lit alors le rapport financier de l'A. I. qui est très satisfaisant. L'Association a vendu pour $1,285 d'actions et elle a reçu en outre $210 de dons.

On passe ensuite au rapport des directeurs que nous publions ci-dessous *in extenso*:

Recrutement des instituteurs

A la suite de la lecture du rapport, une intéressante discussion s'élève sur la question du recrutement des instituteurs, à laquelle prennent part MM. J. A. Roy, de Delmas, J. C. Faucoup, de Titanic, T. Lalonde, d'Arborfield, N. Séguin, de St-Antoine, R. Denis, M. l'abbé Dubois, de Laflèche.

M. R. Denis croit, pour sa part, que le rêve serait de pouvoir faire le recrutement de nos instituteurs et institutrices dans la province même, à cause des nombreuses difficultés que l'on a à surmonter pour les faire venir de l'extérieur. C'est vers ce but que l'on doit tendre. Des arrangements sont déjà à peu près conclus avec deux couvents de la province,—l'un du nord, l'autre du sud—qui seraient disposés à recevoir les jeunes élèves institutrices et à leur donner l'instruction bilingue requise. Chaque institutrice coûterait ainsi à l'Association environ $300. Mais cette source de recrutement ne peut nous suffire, au moins pour le moment, et force nous est de demander du secours à la province de Québec.

M. Séguin, qui est un ancien instituteur de l'Ontario français, est d'avis que l'Ontario et les Provinces Maritimes pourraient nous fournir un bon nombre d'instituteurs et institutrices. Ceux-ci ont un avantage sur ceux de la province de Québec, c'est qu'ils ont généralement un meilleur accent anglais. Cependant il faut dire à l'honneur des jeunes institutrices du Québec que si elles ne sont pas toujours très fortes en anglais, elles offrent toutes les garanties voulues au point de vue du patriotisme. Il n'en est pas toujours de même avec celles venant des autres provinces; quelques-unes parfois peuvent être plus ou moins anglicisées. M. Séguin croit aussi que le salaire est une question qui a son importance dans le recrutement du personnel enseignant. Les Franco-Canadiens paient meilleur marché, parfois, que les autres, et cependant ils exigent des instituteurs bilingues. Est-ce lo-

(A suivre en 5me page)

Convention de Saskatoon

(Suite de la 1ère page)

Il était visible qu'il était le chef de file de toute la bande orangiste. A plusieurs reprises ses adeptes insistèrent pour qu'il se substituât au président régulier de la Convention. M. Bryant, voyant que la tâche était loin d'être facile, se contenta de créer le plus d'embarras possible à la direction et l'anarchie devint tellement grande que l'on fut sur le point de dissoudre l'assemblée dès le premier jour. Cependant on parvint à convenir que le vote ne serait pas pris ce jour-là et que le lendemain on n'admettrait aux séances que ceux qui seraient porteurs d'une carte de membre.

L'avant-midi de la seconde journée se passa encore en engueulades de toute espèce et il n'y eut qu'un moment de répit lorsque Mlle Jeanne Brown, directrice provinciale du bureau d'hygiène, lut un travail sur l'hygiène scolaire. L'inspecteur Anderson, du district de Yorkton, prononça après beaucoup de récriminations, un discours sur la méthode qu'il suit dans son inspectorat pour amener les populations non anglaises à n'enseigner que l'anglais dans leurs écoles, [illegible]

Nominations des officiers

[illegible]

Les résolutions

[illegible]

Les neuf premières résolutions furent adoptées pratiquement sans discussion, [illegible] la résolution 6, réclamant qu'il faut être sujet britannique pour devenir commissaire. M. [illegible] fit remarquer que cette motion aurait pour effet d'exclure les Américains.

Contre la méthode prussienne

A la résolution 10, M. l'abbé Pander, de Melville, prêtre polonais, qui était parvenu déjà à se faire écouter non sans peine au cours d'une autre discussion, monta sur l'estrade et fit un plaidoyer modéré et habile en faveur du maintien de l'enseignement des langues étrangères dans la dernière heure de classe. Il rappela ce qu'il eut à souffrir dans son enfance, lui Polonais, de la part des Allemands, à cause de sa langue maternelle. Il apprit l'allemand de force et à coups de [illegible] ça ne fit pas de lui un Allemand. Ce n'est pas cette méthode prussienne que nous devons [illegible] ici au Canada. Mais, [illegible] ces excellents arguments ne firent guère plus d'impression sur ces Boches orangistes qu'ils en auraient fait sur ceux d'Allemagne. Il fut grossièrement interrompu à plusieurs reprises bien que sa personne [illegible] fut des plus sympathique.

guère plus d'impression sur les

Un discours boche

M. Bryant parla ensuite pour prôner naturellement la thèse de l'anglais exclusif. Il prononça un discours modéré dans sa forme, mais de quintessence boche pour le fond. Il veut faire disparaître toute différence de race de religion et de traditions qui nous empêche de nous unir comme peuple d'une seule nation... Notre désir, le désir des gens de langue anglaise de la province, dit-il, est d'unir ensemble les différentes races, et nous croyons que cela ne peut se faire que par l'école qui est le grand creuset national."

Admirable plaidoyer

Le discours le plus élaboré et le plus remarquable de toute la convention pour présenter la cause de la minorité fut alors prononcé par un Alsacien, le Dr Uhrich, de Hague. Le Dr Uhrich s'est révélé dans son discours un homme de première valeur. Il parle l'anglais d'une façon impeccable. Doué d'un extérieur agréable et distingué, d'une voix forte et vibrante, il s'imposa, malgré plusieurs interruptions, même à cet auditoire hostile et tapageur par la vigueur de son éloquence et le prestige de son talent.

Il fit appel au sentiment canadien pour trouver un terrain commun d'entente. Il est sûr que si le sentiment canadien avait été le moindrement développé dans cette foule, il aurait pu remporter un grand triomphe et changer même les opinions les plus hostiles. Il fit ressortir le fait que tous, quelle que soit leur origine, désirent voir apprendre l'anglais à leurs enfants. Il démontra aussi que la connaissance de plusieurs langues [illegible]

La Convention et le ministère de l'education

Dans le tapage qui a marqué les séances de la Convention, les [illegible] les plus importants [illegible] été écoutés par la plupart des délégués que d'une oreille distraite et fatiguée.

Cependant, M. Black, [illegible] ministère de l'Education et M. Anderson, inspecteur d'écoles du district de Yorkton, ont présenté à la Convention deux travaux qui [illegible] d'autant plus de [illegible] ces deux écrits, [illegible] de M. Norman Black, [illegible] fidèlement les vues du ministère de l'Education sur diverses questions.

Il n'est pas [illegible] instant qu'aucune personne sensée ne puisse faire état quelconque des résolutions adoptées à la Convention par une foule en démence, tellement soulevée par le fanatisme qu'elle n'était plus en mesure d'écouter ou de comprendre quoi que ce soit de raisonnable. Un gouvernement qui se mettrait à la remorque d'une pareille meute ne pourrait aller loin. On n'a qu'à se rappeler le sort du parti conservateur aux élections de juin lorsqu'il fit la campagne sur ce programme d'appels aux préjugés et aux passions aveugles et féroces. C'est au fond le même parti qui reprend la même campagne, espérant cette fois que la vague unioniste qui a soulevé les bas-fonds de la société pourra le porter un peu plus loin avec l'aide du travail acharné des loges orangistes et maçonniques. C'est d'ailleurs le même chef tory orangiste, Bryant qui a réussi à se faire élire président de l'Association des Commissaires, et cela en dit assez long.

Les représentants du ministère de l'Education se sont bien gardés de jeter de l'huile sur le feu et de souffler sur les flammes. Ils se sont appliqués plutôt à conseiller la modération, mais au fond c'est la même politique d'assimilation qu'ils préconisent et qu'ils paraissent vouloir poursuivre par des moyens moins [illegible] et peut-être plus dangereux.

C'est dire que nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour conserver nos droits. Les menaces et les explosions de fanatisme déchaîné ne nous font pas peur, mais d'autre part nous ne devons pas non plus avoir plus de confiance qu'il ne faut dans les attitudes doucereuses et dans les ménagements de la politique. L'essentiel est que nous comprenions bien clairement jusqu'à quel point nos droits sont constamment menacés [illegible] par les uns et par les autres.

M. Blacklock

Dans l'important travail de M. R. F. Blacklock, sous-ministre de l'Education, concernant les progrès accomplis et les réformes [illegible] notons deux points [illegible] nous intéressent plus particulièrement: la suggestion d'amalgamer les commissions scolaires [illegible] municipalités rurales [illegible] en faveur des [illegible] schools".

[illegible]

M. Norman Black

M. Norman F. Black, principal du Collegiate Institute de Régina, parla à la première réunion du soir.

Il appuya quelques-uns des points mentionnés par M. Blacklock, notamment l'extension du district scolaire et l'amalgame avec la municipalité rurale. Il voudrait aussi donner plus d'autorité à l'inspecteur.

Comme on le voit, c'est un [illegible] vement concentrique qui se développe pour fortifier [illegible] l'Etat et diminuer [illegible] que les parents exercent [illegible] commissions scolaires. [illegible] signaler tout de suite [illegible] nous menace de ce côté d'autant plus que cela se fait au [illegible] progrès et de la démocratie.

M. Black revint sur [illegible] de n'enseigner que l'anglais les premières années de classe et de ne permettre [illegible] langue que pour les grades supérieurs.

[illegible]

M. Anderson

M. J. T. M. Anderson, inspecteur du district de Yorkton [illegible] par un travail [illegible] dont il ne fit connaître que la partie la moins contentieuse devant la Convention. Son travail [illegible] [illegible] [illegible]

20.000, pour recommander le projet d'amalgame avec les municipalités rurales. Il fait aussi valoir l'avantage de percevoir plus de taxes.

Au mois de janvier de l'année prochaine il devrait y avoir 15 inspecteurs d'écoles dans la province ayant un district assez limité.

Le gouvernement a établi un bureau de placement pour instituteurs qui est encore tout récent et qui ne fonctionne que depuis quelque temps.

La conférence de M. Blacklock dura près de deux heures.

[illegible] 1920 [illegible] que dans le Manitoba et l'Alberta ensemble.

[illegible] 48 dans des districts anglais. Le gouvernement a nommé aussi depuis 1906, 105 commissaires officiels dont 43 sont encore actuellement en fonction dans les districts où les gens par négligence ou difficulté nationale ne peuvent pas diriger l'école.

Depuis l'an dernier les femmes ont le droit d'être commissaires d'écoles. M. Blacklock les encourage à se servir de ce privilège. Sur un personnel enseignant de 5,677 personnes en 1916, les institutrices étaient au nombre de 1,187.

La difficulté de se procurer des instituteurs et institutrices constitue un sérieux problème surtout pour les écoles rurales. L'an dernier 25 pour cent des nouveaux instituteurs venaient des autres provinces. Le reste était fourni par les écoles normales de la province.

Le ministère de l'éducation se trouve en correspondance avec 4,000 commissions scolaires et près de 5,000 instituteurs. En 1917, il a reçu 79,000 lettres. M. Blacklock fait valoir le nombre croissant des commissions scolaires qui pourrait en une dizaine d'années porter le total les commissaires à plus de

[illegible]

Son but est de travailler habilement à supprimer l'enseignement bilingue chez les populations non anglaises, et à ne permettre après quelque temps que l'enseignement exclusif de l'anglais. Il dit qu'il obtient ainsi d'année en année des résultats toujours grandissants pour éliminer l'enseignement de la langue maternelle et il interprète dans ce sens les règlements du département de l'éducation. Il voudrait pour cette [illegible]

Protestation de L' A. C. F. C. Contre l'action et la conduite de la Convention

Le soir même de la Convention l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan rédigea une protestation en règle contre l'action et la conduite de la Convention des Commissaires. Cette protestation fut insérée en bonne place dans le Phœnix *de vendredi matin, 22 février, sous ce titre "French Canadians Protest Against Action and Conduct of Provincial Trustees Convention". En voici le texte anglais et la traduction:*

To the Editor of The Phœnix:
—In an appeal to the fair play of the English-speaking trustees which you kindly published some days ago, we had respectfully asked our English-speaking friends to reflect well before proposing or passing any resolution which might be contrary to the legitimate will and the natural right of parents. "Such resolutions, we said, one may pass by force, but not by right."

We regret to say that this course of action, which was certainly wise, patriotic and in the best interests of everyone, was not followed at the stormy convention of school trustees which closed last night.

We therefore feel it to be our duty to protest strongly against certain resolutions which were proposed and passed, and we refer here to resolutions Nos. 9 and 10, namely

"That no language except English be used as the language of instruction in any school in the province."

"That no language except English be taught during school hours in any school which comes under the provisions of the School Act."

In our opinion, these two resolutions are a direct violation of the right of parents to have their own language taught to their children. Moreover, these resolutions constitute a perfect absurdity from a pedagogical standpoint and are of such a nature as to sow discord and hatred among citizens of the same country whom we should always endeavor to unite if we want to promote the interests of this province and of Canada.

We feel it is our duty to protest against the unjust accusation which was made against the non-English trustees by a newspaper of this city in a glaring headline showing in glaring red letters "Anti-English Slate is framed at Convention."

How is it that with such an alleged anti-English feeling in the assembly motion No. 8 urging "the provincial government to take the necessary steps to insure that every child in the province receive adequate and proper instruction in the English language," was passed unanimously? Not a dissenting voice was heard.

The same newspaper published last night a report of the afternoon meeting, otherwise quite extensive and complete, which altogether overlooked to mention the intervention of Mr. Emile Gravel, a member of the executive, who asked the convention if there was not any difference to be made between the standing of the French and that of other languages, when from all parts of the hall were raised the loud cries of "No! no!"

This report has not mentioned either the touching and impressive plea made by a French soldier, just returned from the trenches, which was, however, well worthy of some consideration and which was also voted against, not to say, hooted down.

We are also unable to explain the strong animosity which was evidenced throughout the proceedings by the majority of the convention against the non-English minority, as well as the numerous attempts made to encroach upon the right of free speech granted in any decent assembly.

In behalf of the French-Canadian delegates.

L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

(Traduction)

Monsieur le Directeur du *Phoenix*,

Dans un appel au "fair play" des commissaires de langue anglaise que vous avez bien voulu publier il y a quelques jours, nous avions respectueusement demandé à nos amis de langue anglaise de bien réfléchir avant de proposer ou de passer aucune résolution qui pourrait être contraire à la volonté légitime et au droit naturel des parents. "De telles résolutions, disions-nous, peuvent être passées par la force, mais non par le droit."

Nous avons le regret de dire que cette manière d'agir, qui était certainement sage, patriotique et conforme aux meilleurs intérêts de tous, n'a pas été suivie à l'orageuse convention des commissaires d'école qui s'est clôturée hier soir.

Nous croyons donc de notre devoir de protester énergiquement contre certaines résolutions proposées et passées, en particulier les résolutions Nos. 9 et 10:

"Qu'aucune langue autre que l'anglais ne soit employée comme langue d'instruction dans toute école de la province."

"Qu'aucune langue autre que l'anglais ne soit enseignée durant les heures de classe dans toute école soumise aux règlements de la loi scolaire."

Dans notre opinion, ces deux résolutions sont une violation directe du droit qu'ont les parents de faire enseigner à leurs enfants leur propre langue. De plus, elles constituent une parfaite absurdité pédagogique et sont de nature à semer la discorde et la haine entre les citoyens du même pays que nous devrions toujours nous efforcer d'unir, si nous avons à cœur les intérêts de la province et du Canada.

Nous croyons devoir protester également contre l'accusation injuste lancée contre les commissaires d'école non anglais par un journal de cette ville qui n'a pas craint d'imprimer cette manchette en grosses lettres rouges: "Une liste de candidats anti-anglaise est dressée à la Convention."

Comment se fait-il qu'avec un sentiment soi-disant anti-anglais si prononcé dans l'assemblée, la motion No. 8, qui presse "le gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour que chaque enfant de la province reçoive une instruction convenable et suffisante en langue anglaise" ait été passée à l'unanimité, sans une seule voix dissidente?

Le même journal a publié hier soir un rapport de la séance de l'après-midi, d'ailleurs très étendu et complet, qui omet cependant de mentionner l'intervention de M. Emile Gravel, membre du Comité Exécutif. Celui-ci a demandé à l'assemblée si elle ne faisait aucune différence entre le français et les autres langues. Alors de toutes les parties de la salle on s'est écrié: "Non! non!"

Ce rapport n'a pas mentionné non plus l'émouvante protestation d'un soldat français retour des tranchées, qui méritait cependant quelque considération et qui a été repoussée, pour ne pas dire huée.

Nous ne nous expliquons pas davantage la singulière animosité manifestée, au cours de toutes les séances, par la majorité de la convention contre la minorité non anglaise et les nombreuses atteintes à la liberté de parole, en honneur dans toute assemblée qui se respecte.

Au nom des délégués franco-canadiens,

L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

Notes de la Convention

Quel contraste entre la réunion de l'Association Interprovinciale et la Convention des Commissaires! D'un côté des gens intelligents et bien élevés, des patriotes qui veulent le bien de leur pays et le progrès de l'éducation; de l'autre des goujats.

* * *

Nous étions environ 200 Franco-Canadiens à cette convention, c'est une dépense d'une vingtaine de piastres pour chacun. Une autre fois, nous utiliserons cette somme de quatre à cinq mille piastres autrement que pour aller nous faire insulter. Nous l'emploierons pour l'Association Interprovinciale et pour nos oeuvres.

* * *

Il y a eu douze résolutions votées. En voici une treizième: tous les gens sensés sont bien résolus de plus rien avoir à faire avec cette association de fanatiques.

* * *

A un moment donné, après l'insulte faite au P. Sinnett, ce fut trop fort. Le président, un Anglais, fut obligé de dire. "Vous écartez de honte cette Convention en insultant de la sorte un cier-ge respectable."

* * *

La cause de l'éducation dans les écoles publiques de la Saskatchewan est certainement en de drôles de mains.

* * *

La mentalité boche est ainsi faite qu'elle ne s'occupe pas des sentiments des autres et qu'elle prend plutôt plaisir à les blesser. C'est pour cela qu'elle est juste le contraire de la civilisation. Ceux qui étaient ceux là pour crier à l'anglais exclusif n'avaient qu'une idée: s'imposer par la force brutale. C'est cela qui est du boche authentique.

* * *

Ces 3,000 hommes qui ont pris part à la Convention étaient-ils tous des commissaires d'école? Dans tous les cas, la grosse majorité était des orangistes et des mal élevés.

* * *

La loge Orangiste No. 2263 de Saskatoon a été très occupée tout le temps de la convention. Elle a reçu un grand nombre de visiteurs. Le Phœnix *de mercredi disait: "un grand nombre de commissaires sont membres de l'association orangiste et leurs frères de Saskatoon vont leur faire une réception cordiale."*

* * *

La National British Citizenship League qui s'est mis en évidence aux élections provinciales pour soulever le fanatisme tint une réunion préparatoire à Saskatoon la veille de la Convention. Le président, M. Ivay reprit le même thème qu'aux élections et vit dans nos organisations nationales toute une menace. L'organisateur de la ligue M. W. G. Mahon ajouta qu'il y avait eu un effort organisé pour fédérer les activités de sociétés, comme les Sons of England, les Sons of Scotland, les Knights of Columbus, et les Grain Growers qui se sont exprimés d'une façon si énergique la semaine dernière.

* *

En plus de l'insulte prodiguée sans aucun à propos au P. Sinnett, notons encore que M. Brown, avocat catholique, de Rosthern, ayant eu à présider l'assemblée pour quelque temps on lui manifesta une hostilité continuelle. Les catholiques de langue anglaise ont-ils pu comprendre enfin que les Orangistes les détestent comme catholiques aussi bien qu'ils haïssent les French? Et les K. of C. n'auront-ils pas été indignés de l'alliance que leur propose les Sons of England?

* * *

Le Star a escamoté l'incident du P. Libert et de M. Emile Gravel. L'incident du P. Sinnett mettait déjà les fanatiques en trop mauvaise posture.

* * *

L'église méthodiste de Saskatoon ne résonnait sans doute pas pour la première fois aux échos du fanatisme. Cette fois les murs vont en rester imprégnés.

* * *

La "Saskatchewan School Trustees Association" ferait mieux de changer son nom au plus tôt: elle pourrait s'appeler "The unschooled Orangemen Association" et tenir ses conventions régulières à l'asile de North Battleford dans le département des fous furieux.

* * *

On était là dans cette église méthodiste comme à la première ligne des tranchées, empoisonnés par les gaz boches qui s'exhalent du fanatisme, mais on a tenu bon et même un bon nombre ont pris leur dîner sur place pour ne pas quitter le poste.

* * *

Petit théorème pour les têtes carrées:

Si c'est une insulte à faire aux Orangistes de leur dire que l'Australie est déloyale, ce doit être aussi pour eux un outrage de dire que Québec est déloyal: tous les deux ont rejeté la conscription.

* * *

Parmi toute la bande il y avait trois ou quatre dames. Elles ont tricoté ferme tout le temps de la convention.

Convention de Saskatoon

(*Suite de la 2ème page*)

besogne toute une armée d'instituteurs qui auraient le courage de faire ainsi un travail constant de pénétration et de conquête au profit de l'empire.

M. Anderson parla avec éloquence et conviction. Sa thèse, en somme, bien que sous une forme modérée, favorise l'enseignement exclusif de l'anglais. Cependant l'assemblée ne sachant trop au début de quel esprit il était, ne voulait pas la laisser parler. Ces bons Orangistes ne voulaient évidemment rien laisser passer sans bénéfice d'inventaire.

Les douze résolutions

Le comité chargé de rédiger les résolutions se composait des personnes suivantes:

O. J. Hopkinson, Anerly; Thomas Dunn, Lanigan; M. Moore, Outlook; Aleck Maloy, Macklin; A. E. Gorman, Régina, W. H. Morgan, Delisle.

Voici les douze résolutions qui furent soumises à la Convention et adoptées sans la moindre forme de scrutin, excepté la résolution 7, à l'église Knox, qui fut adoptée par un vote de 442 à 207.

No. 1 Dans cette lutte prolongée des puissances alliées pour la sécurité de la démocratie dans le monde, la troisième Convention annuelle de la "Saskatchewan School Trustees Association" exprime sa loyauté à Sa Majesté le Roi et aux institutions britanniques, en même temps que son assurance de la justice et du triomphe final de la cause des Alliés. (Adoptée par l'assemblée debout au chant de "God Save the King".)

No. 2 Quand une école rurale est fermée pour un certain temps les frais d'instruction pour les élèves de ces districts qui vont à l'école dans d'autres districts devraient être payés par ces districts et non par les parents.

No. 3. Dans toutes les écoles, le mercredi des Cendres devrait être un congé facultatif est non obligatoire.

No. 4 L'article 2 des règlements (de l'Association) devrait être amendé en y ajoutant les mots suivants: "mais aucune commission scolaire n'aura droit à plus d'un délégué."

No. 5 Le département devrait donner effet au vœu No. 14 de la convention de 1917, (c'est-à-dire que la somme de $1 soit retenue sur l'octroi scolaire de chaque commission en faveur de l'Association.)

No. 6 Personne ne devrait avoir droit d'être commissaire d'école s'il n'est pas sujet britannique.

No. 7 Personne ne devrait avoir droit d'être commissaire s'il ne sait pas lire et écrire l'anglais.

No. 8 Cette Convention presse le gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour que tout enfant de la province reçoive un enseignement convenable et approprié en langue anglaise.

No. 9 Nulle autre langue que l'anglais ne devrait être employée comme langue d'instruction dans toute école de la province.

No. 10 Nulle autre langue que l'anglais ne devrait être enseignée durant les heures de classe dans toute école qui tombe sous les dispositions de la Loi des Ecoles.

No. 11 Les taxes des écoles de village devraient être payées quatre fois par année par la municipalité de la même manière que dans le cas des districts d'école rurale.

No. 12 Avis du lieu et de la date de la prochaine convention devrait être envoyé par le département de l'éducation au secrétaire trésorier de chaque district d'école le ou avant le 31 décembre de chaque année.

Rapport du bureau des directeurs de l'Association Interprovinciale

L'année passée, dans les mêmes circonstances que celles que nous traversons aujourd'hui, et à peu près à la même époque, naquit l'A. I.

Depuis longtemps déjà, nos écoles, menacées de toutes parts, souffraient d'un [illegible] péril, un péril mortel, le manque presque complet d'un personnel enseignant bilingue.

Notre grande association nationale l'A. C. F. C., malgré le dévouement de ses [illegible], ne pouvait pas donner à cette question de l'éducation [illegible] le temps et l'attention voulus, à cause de la multiplicité des problèmes qui attiraient sa vigilance.

Nos écoles devaient-elles donc périr, petit à petit, abandonnées, [illegible] sans secours?

La question était grave, elle touchait directement à l'avenir même de la race; car les assises fondamentales de notre nationalité, sont la foi catholique et la langue française. Or, l'une et l'autre, sont liées de façon indissoluble au maintien de nos écoles.

POURQUOI L'ASSOCIATION FUT FONDEE

Il est un fait certain [illegible] nous chargeons pas d'expliquer, mais qui a été constaté maintes et maintes fois, c'est qu'un [illegible]

[illegible]

INSTITUTRICE DE QUEBEC

Il nous apparut que la méthode la plus efficace parce que la plus prompte, pour aider nos écoles, était de faire venir ici des instituteurs ou institutrices du Québec ou de l'Ontario français.

Mais tout de suite, nous nous heurtâmes à l'obstacle signalé depuis plusieurs années par M. Faucoup, c'est-à-dire aux règlements du Département de l'Education par rapport à l'admission ici des institutrices du Québec.

M. Roy, notre ancien secrétaire, livra autour de cette question une lutte épique, et pendant trois mois lettres sur lettres furent échangées avec le Département.

Dans l'une d'elles M. Roy était obligé de dire: "Vos règlements, comme vos lettres, se contredisent les uns les autres, et plus je les lis, moins je les comprends; et je sais sûr qu'à ce point de vue, le Département n'est pas beaucoup plus avancé que moi."

Enfin ces Messieurs de Régina, probablement dans l'intention de se débarrasser de nous, promulguèrent [illegible] nouveaux règlements accordant un échange de diplômes aux porteurs ou porteuses de diplômes des Ecoles Normales de Québec, et l'admission aux sessions des écoles Normales [illegible] aux détenteurs ou détentrices de diplômes [illegible] bureau central.

[illegible]

servir d'intermédiaire entre les commissaires d'écoles et les instituteurs ou institutrices.

Ce bureau a ceci de particulier, que par crainte d'enrichir ses propriétaires, ses services sont absolument gratuits, aussi bien pour les commissions que pour le personnel enseignant. Nous espérons que la générosité des uns et des autres lui assurera la vie.

Dernièrement, par l'intermédiaire de ce bureau, nous avons mis en relation plusieurs institutrices qualifiées avec des arrondissements franco-canadiens. Nous ignorons encore si les engagements ont été faits.

Actuellement, nous avons quarante demandes d'institutrices, et nous en recevons tous les jours de nouvelles: mais hélas! malgré les lettres écrites dans toutes les directions, malgré les annonces insérées dans le *Patriote*, nous n'avons que très peu d'institutrices en vue.

Ceci, mieux que tout le reste, montre combien cette question est angoissante. Pour bien en mesurer toute l'importance, il faut lire les lettres que nous recevons.

L'un nous écrit, par exemple: "Voici cinq ans que nous sommes obligés d'engager des maîtresses anglaises." Un autre nous dit: "nous avons des maîtresses bilingues depuis 4 ans, mais jamais nous n'en avons eu de qualifiée, et le Département crie." Un autre encore, "voici un an que notre école est bâtie: elle n'est pas encore ouverte." Un quatrième ajoute "depuis deux ans, nous n'avons eu que cinq mois de classe."

Ceci est désespérant, parce que nos enfants, c'est-à-dire la génération de l'avenir, ne jouiront pas des avantages [illegible] bonne instruction, [illegible] parce qu'aussi ces faits sont autant de prétextes dont nos adversaires se servent pour demander la disparition des écoles bilingues.

Cependant, Messieurs, nous n'épargnons aucun effort, pour procurer à nos écoles ces éducateurs qui leur manquent. Ceux qui approchent l'oeuvre de plus près le savent bien et [illegible] pourraient en témoigner. Mais le mal est trop grand, pour être soulagé en un seul jour, c'est là l'oeuvre de plusieurs années.

Nous espérons toutefois, pouvoir faire venir de Québec, en mars [illegible] une dizaine d'institutrices. Ces jeunes filles sont munies de diplômes [illegible] ou académiques et compétentes en anglais; mais elles devront, pour la première année, se procurer un permis provisoire, avec l'aide des commissions scolaires qui les auront engagées et nous les aiderons l'année prochaine à suivre les cours des Ecoles Normales.

Nous demanderons aux commissaires des districts dans lesquels nous enverrons ces demoiselles, de leur [illegible] afin de les [illegible] suffisamment au pays pour leur enlever l'idée de retourner dans l'Est à la première occasion.

[illegible]

COLLABORATION AVEC L'A. C. F. C.

[illegible]

FORMATION SUR PLACE

Enfin, à leur dernière assemblée, les directeurs décidèrent de donner, à la formation sur place de notre personnel enseignant, un sérieux essai. (M. Denis donne lecture de l'avis publié à ce sujet dans le *Patriote*).

Le rêve serait de posséder une caisse assez bien alimentée pour pouvoir protéger annuellement un certain nombre de jeunes filles ou de jeunes gens, chez lesquels un aumônier entretiendrait le feu sacré du patriotisme, de l'amour de la race, pour en faire plus tard, dans nos écoles, des apôtres laïcs de la race française et de la religion catholique.

C'est à vous, c'est à tous [illegible] de dire si nous voulons que ce rêve devienne réalité.

COMPRENONS NOTRE DEVOIR

La plupart de vous, ici, êtes déjà actionnaires et, nous vous en félicitons; mais ce n'est pas assez. Dans cette année nouvelle, il faut renouveler le geste. Il faut aussi que rentrés chez nous, nous intéressions nos voisins à cette grande oeuvre de l'Education, que nous soyons enfin les représentants officiels de l'A. I. et les apôtres de l'idée française.

Ah! si dans chaque paroisse l'on pouvait faire une quête annuelle au profit de nos écoles; si, dans chaque cercle, l'on pouvait organiser une partie de cartes ou de [illegible] au profit de la même cause; si chaque commission scolaire pouvait en faire autant dans la salle de l'école, comme nous l'avons fait à St-Denis. Si chaque Franco-Canadien enfin comprenait son devoir et le remplissait jusqu'au bout, ah! Messieurs, de quelle force nous disposerions, et avec quelle confiance nous pourrions envisager l'avenir.

Prenons-en en la résolution aujourd'hui. Messieurs: supportons moralement et financièrement nos oeuvres nationales, défendons le patriotisme sacré dont nous sommes les dépositaires: léguons-le sans tache à nos enfants; marchons sur les traces de ceux qui luttèrent si vaillamment dans la vieille province de Québec pour la même cause, et tous ensemble travaillons à faire revivre sur les bords de la Saskatchewan les gestes glorieux ou plutôt le miracle accompli sur les bords du Saint-Laurent.

Pour le bureau des directeurs,

Le Secrétaire,

R. DENIS.

M. Borden rassure les Ruthènes

Des rumeurs ayant circulé alléguant que le gouvernement se proposait de saisir les propriétés des citoyens canadiens de nationalité ennemie, une délégation des Ruthènes a obtenu du premier ministre l'assurance qu'il n'en serait rien.

L'Association Interprovinciale

(Suite de la 1ère page)

gique? Les maîtres et maîtresses bilingues ne devraient-ils pas, au contraire, être mieux rémunérés que les simples unilingues.

M. R. Denis approuve pleinement les idées exprimées par M. Séguin. Le salaire de l'instituteur devrait être assez élevé pour lui permettre de faire de l'enseignement une carrière et non pas une besogne purement temporaire. Les commissaires d'école qui désirent réellement le bien des enfants ne devraient pas s'arrêter à une question de prix. Il ne faut pas craindre de payer pour avoir une bonne maîtresse, et quand on l'a, il faut s'arranger pour la garder.

La résolution suivante est alors adoptée:

Que l'A. I. continue à faire le recrutement d'instituteurs et d'institutrices dans la province de Québec, les centres français de l'Ontario et les Provinces Maritimes, tout en essayant, par mesure de prudence, de faire une expérience de recrutement sur place.

Manuels scolaires

Quelques explications sont demandées au secrétaire au sujet des des livres bilingues et de la demande faite au gouvernement pour les changer.

M. Séguin donne lecture d'une correspondance entre le département et lui sur le même sujet.

Le R. P. Auclair rappelle dans quelles circonstances fut faite la pétition du Comité Exécutif de l'A. C. F. C.

La discussion sur le rapport des directeurs est terminée et celui-ci est adopté.

Permis d'enseignement

M. Amédée Gauthier, de Saint-Denis, attire l'attention des délégués sur une récente circulaire du département de l'Education disant qu'aucun permis ne sera accordé à l'avenir tant que tous les instituteurs et institutrices diplômés de la province ne seront pas placés.

Cette mesure, si elle est mise en vigueur, causera un préjudice considérable aux écoles bilingues; aussi, après une brève discussion, la motion suivante est soumise à l'assemblée et unanimement adoptée.

Vu la section 1 de l'article 177 de la loi des écoles, donnant le droit aux commissaires d'école de faire enseigner un cours primaire en français;

Vu la volonté formelle des commissaires canadiens français de n'accepter dans leurs écoles que des instituteurs ou institutrices capables d'enseigner ce cours primaire en français pourvu qu'ils soient en même temps compétents en anglais;

Vu l'extrême rareté des maîtres et maîtresses qualifiées réunissant ces deux conditions;

Vu la circulaire du département de l'Education déclarant qu'aucun permis ne sera délivré jusqu'à nouvel ordre;

Les Commissaires d'école franco-canadiens, réunis dans la Salle des Chevaliers de Colomb à Saskatoon, se permettent de faire respectueusement remarquer au Département que ce refus de délivrer des permis à des personnes suffisamment qualifiées pour les obtenir aura pour résultat de tenir fermées un bon nombre de leurs écoles. Ils se permettent également de demander au Département s'il est en mesure de leur fournir d'ici le 1er avril les 75 instituteurs compétents dans les deux langues qui leur manquent. Dans le cas où il ne le serait pas, les Commissaires d'école franco-canadiens, désireux d'ouvrir rapidement leurs écoles, demandent si le Département peut leur donner l'assurance que des permis seront délivrés aux commissions scolaires qui pourront démontrer n'avoir pu se procurer des maîtres ou maîtresses qualifiés en anglais d'après les règlements du Département et en même temps compétents en français.

Amendements à la Constitution

Le bureau des directeurs de l'Association Interprovinciale soumet à l'approbation des actionnaires certaines résolutions spéciales à l'effet d'amender la constitution:

Que les paragraphes 3, 4 et 5 de la constitution soient supprimés et remplacés par les articles suivants:

3 Le bureau des directeurs se composera de huit membres dont, autant que possible, quatre seront choisis dans le nord de la province et quatre dans le sud. Trois des directeurs formeront un quorum.

4 Le bureau des directeurs élira son président, deux vice-présidents et un secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier pourra être remplacé en n'importe quel temps.

5 Le bureau des directeurs choisira le lieu de l'assemblée annuelle; quinze jours d'avis au moins seront donnés aux actionnaires.

Que le paragraphe 10 soit amendé de la façon suivante: "Une résolution signée par la majorité des directeurs, et non pas par l'unanimité."

Memorandum of Association —*Que le paragraphe 2 soit corrigé de la façon suivante: "Que le siège social soit transféré à Vonda ou à n'importe quel autre endroit qui pourra être désigné par le bureau des directeurs."*

L'école consolidée

Ces résolutions adoptées, quelqu'un soulève la question de l'école consolidée. M. J. C. Faucoup fait là-dessus un très intéressant exposé et indique rapidement les graves dangers que comporte ce système. Il existe un mouvement, dit-il, pour faire passer l'école sous le contrôle des municipalités. Si nos districts scolaires actuels allaient être taillés sur le patron de nos municipalités rurales ou fondus complètement avec elles, ce serait la mort des districts canadiens français. Il y a peut-être trois ou quatre municipalités dans toute la province où nous serions en majorité: partout ailleurs, nous serions complètement noyés et incapables de faire valoir nos droits.

Le transport des enfants en omnibus, en outre, ne se fait pas pour rien et coûte facilement aussi cher qu'un instituteur. Chez nos Franco-Canadiens, c'est une moyenne de 25 élèves par école qu'il faut compter. Un compatriote d'Arborfield donnait un jour ce sage conseil à un inspecteur d'école: "Quand vous êtes chez un Canadien, ne demandez pas *s'il a* des enfants, demandez-lui simplement: *combien* d'enfants?"

Et qui surveillera ces enfants qu'on transportera pêle-mêle dans une voiture fermée? Qui sera responsable des accidents? Il en est arrivé de terribles, tout dernièrement, au Manitoba et dans le Minnesota. Le vieux système est décidément le meilleur.

M. Séguin fait remarquer que l'école consolidée n'est pas forcément liée aux municipalités. L'école consolidée a des avantages en soi, on peut y donner un meilleur enseignement; mais comme nous ne sommes qu'une minorité, elle tournerait forcément à notre désavantage et nous ne pouvons la favoriser en aucune façon.

M. J. A. Pelletier, de Rosetown, expose un projet qui est à l'étude dans son district et qui intéresserait 150 familles catholiques. Ce serait un couvent régional qui réunirait tous les avantages de l'école consolidée sans en avoir les inconvénients.

Officiers de l'A. I.

On revient ensuite aux affaires proprement dites de l'Association Interprovinciale et l'on aborde la question du salaire du secrétaire. Il est proposé et adopté.

Que le secrétaire reçoive un salaire pour son travail. Ce salaire sera fixé par les directeurs d'une façon raisonnable, en tenant compte à la fois de travail à faire et de l'état des finances.

Il ne reste plus qu'à élire les directeurs de l'A. I.

Les quatre directeurs du nord élus sont: MM. R. Denis, J. E. Morrier, R. P. Auclair, Dr Martial Lavoie.

Les quatre directeurs du sud sont: MM. Emile Gravel, abbé Dubois, J. A. Roy, abbé Ferland.

Les directeurs se sont réunis le lendemain et ont élu leurs officiers pour l'année.

Président: M. Emile Gravel.

1er Vice-président: R. P. Auclair.

2ème Vice-président: J. A. Roy.

Secrétaire: Raymond Denis.

Aviseur technique de l'Association: M. J. C. Faucoup.

Liste de présence

Voici les noms des personnes qui assistaient à la réunion de l'Association Interprovinciale. Cette liste ne représente guère que la moitié des délégués présents à la convention, un grand nombre n'étant pas encore arrivés à Saskatoon au moment où se tenait l'assemblée.

Léon Gaudet, Fortunat Lesieur, Garonne; Narcisse Lacasse, Gouverneur; A. Lambert, Denden; R. Larochelle, Ponteix; R. Rosy, Laflèche; G. Russell, A. Paré, Prince-Albert; Zéphir Tétreault, Ormeaux; Narcisse Cyr, Denden; Arthur Paincbaud, Albertville; Elie Chamaxon, Prince-Albert; D. Nobert, Saint-Denis; Victor Colvez, White Star; A. H. Morin, Henribourg; Eugène Lavoie, Emile Brassard, Albertville; M. Dorais, Gravelbourg; J. A. Pelletier, Rosetown; W. Saint-Hilaire, Prince-Albert; J.-B. Trudel, Paul Poirier, Dundurn; R. P. B. Taillourd, St-Hubert; R. P. J. Carrière, Lebret; Alfred Deschambault, R. P. J. Libert, St-Hubert; Joseph Lacroix, Placide Lacroix, Alex. Lacroix, Esterhazy; Jos. Boaffard, Lebret; Abbé J. O. Rioux, Montmartre; Nap. Beaume, Moïse Manseau, Paul Coiteaux, Marcelin; S. P. Rondeau, Woodrow; P. Beauchamp, Meyronne; Jos. Cantin, Laflèche; Louis Demay, Saint-Brieux; R. P. Auclair, Prince-Albert; R. P. Tessier, Duck Lake; R. P. Vachon, North Battleford; Abbé L. P. Gravel, Gravelbourg; Abbé E. Dubois, Laflèche; Dr F. O. Saucier, Punichy; O. Dubé, Ch. Kleine, D. Périllat, L. Bonnet, Ch. Doucet, D. Rempel, Duck Lake; Félix Branger, Saint-Louis; Th. Lalonde, Arborfield; J. B. Ferraton, W. Coupal, A. Vandervelde, Nap. Bellemare, O. Shaughnessey, J. Perret, Montmartre; Salomon Bouchet, Louis Schmidt, Saint-Louis; Art. Verreault, Marcelin; L. P. Hudon, Arborfield; Eug. Fontaine, Napton; A. D. Légaré, Lecoq; J. C. Faucoup, Berckmans Rio, A. Bontoux, Titanic; E. M. Girard, F. X. Chaput, Vonda; Amédée Gauthier, Saint-Denis; Raymond Denis, A. Moyen, Vonda; D. Frémont, Prince-Albert; Henri Alarie, Delmas; J. A. Roy, Delmas; J. H. Gouin, Howell; Ch. Masson, Howell; J. A. Ouellette, Duma; A. Saint-Pierre, Tessier; Paul Caillon, L. B. Massé, Saint-Brieux; Amédée Piché, M. Chartrey, D. Remillard, Ph. Coupal, Gravelbourg; C. S. Handfield, Saint-Antoine; J. T. Léger, North Battleford; Eug. Perreault, Henri Marleau, Vonda; N. Séguin, Saint-Antoine; D. Bresson, Howell; Jean Harran, Forget; Joseph Rouillard, Saint-Denis; D. Desloges, Arborfield; Frank Béliveau, Shell River.

A MERITE UNE MEDAILLE EN OR

Une autorité à Cincinnati nous dit comment faire sécher un cor et l'enlever complètement

Vous tous, hommes et femmes qui avez des cors aux pieds ne devez plus souffrir. Cet homme dit qu'en appliquant quelques gouttes de "freezone" sur un cor endolori il sèche et s'enlève tout entier avec la racine, sans vous faire endurer la moindre souffrance. Et ce qui est plus vous pouvez porter avec aise les chaussures qui vous martyrisaient auparavant.

Un quart d'once de freezone coûte bien peu dans une grande pharmacie, mais suffit à enlever n'importe quel cor. Vous devriez essayer ceci car c'est peu de chose et l'on dit que freezone n'irrite pas les tissus de la peau.

Si votre femme porte des chaussures avec talons hauts elle se réjouira à cette nouvelle.

Abonnez-vous au "PATRIOTE DE L'OUEST" $1.50 par année

L'Hirondelle de Ponteix

Administration : A. Liboiron, PONTEIX, Sask

PONTEIX, SASK. MERCREDI 27 FEVRIER 1918 No. 8

MAITRE AUTEL

Souscription, suite : Pierre Briand, $70 ; Aime Thibault, $10 ; Docteur O. Lucien, $25 ; Auguste Boutière, $10 ; Thomas Bineau, $25 ; Joseph Gendreau, $25 ; Ernest L'Heureux, $10 ; Alcide Lallier, $5 ; Arthur Therrien, $5 ; Mme Adrien Liboiron, $10 ; William Ferland, $25 ; Gédéon St-Cyr, $100.—[illegible]

CONCOURS

4—ENIGME

Un pied de ma longueur
Est la juste mesure
Il l'est aussi de ma [illegible]
Et du carré [illegible] point [illegible] figure

5—QUESTION

Quelle différence entre F[illegible] seps et Agar ?

6—QUESTION

Quels sont les trois [illegible] plus [illegible] de [illegible]

FETE DU JOUR—Saint Léandre, archevêque de Séville. Il convertit plusieurs princes wisigoths ce qui le fit exiler par le roi Leovigilde. Cependant l'éclat de ses vertus le fit bientôt rappeler. Il fut même chargé d'instruire dans la foi catholique l'héritier du trône, Recarède, tâche qu'il remplit admirablement.

BAPTEME —Joseph-Maurice-Lione, fils de Paul-Emile Brisson et l'Eugénie Miville. Parrain et marraine : Maurice et Marie-[illegible] se Tourville.

Oscar Langlois va rester parmi nous avec sa famille, ayant acheté une demi-section de terre à 4 milles de Ponteix.

P. Trottier est [illegible] passé quelques jours avec ses fils dans [illegible].

—De passage à Ponteix, F. Pinel de Val Marie, et Léon Tinant de Vanguard.

—Pierre Cornet est allé à Swift Current pour sa naturalisation, la nouvelle loi obligeant maintenant à ces longs voyages, et pour se renseigner sur les engagements dans l'aviation.

—A. Le Barzie de Vanguard est venu voir sa petite fille au Couvent.

—Henri Boutière nous quittés pour aller servir la France.

UN HOMME HEUREUX—C'était Frédéric Rainville de Wolseley, il y a quinze jours. Venu pour visiter Ponteix et ses environs il fut d'abord surpris de trouver si peu de neige que son beau-frère, Gédéon St-Cyr, le pourra promener partout en automobile. Il fut ensuite frappé de la prospérité étonnante de notre paroisse, [illegible] de l'esprit et de la bonne entente qui y règnent, et fut si bien tenté de s'y établir qu'il se mit à chercher du terrain. Quelle chance ! Il put acquérir à un mille seulement de la station de [illegible] une belle demi-section possédant de l'eau de première [illegible]. Il était [illegible] satisfait de son marché, mais le lendemain il en fut [illegible] mille piastres de [illegible] revendre. Il ne [illegible] pas, et ainsi, nous allons avoir [illegible] à notre liste [illegible] excellentes familles canadiennes [illegible] la renommée [illegible]

LES BONS CONFRERES

Avez-vous remarqué que l'Académie vient de couronner treize poètes. Mauvais chiffre, en effet... ce [illegible] qu'il y en a un qui ne se vendra pas dans l'année.

La Croix sur Jérusalem

Une grande date dans l'histoire de la guerre et de la chrétienté.—Un article de l'"Osservatore Romnao.—Solemnités à Rome et à Paris.—Le haut-commissaire français aux Lieux-Saints.—Un discours et une interview de Mgr Baudrillart sur l'avenir de Jérusalem.

9 décembre 1917 ! Grande date dans l'histoire de la guerre ! Grande date dans l'histoire de la chrétienté ! Jérusalem, tombeau du Christ, est délivré du joug ottoman. Les croisades viennent de trouver leur glorieux achèvement !

C'est, dans tout le monde chrétien, une explosion de saint enthousiasme. "L'entrée à Jérusalem des troupes anglaises, écrit aussitôt l'*Osservatore Romano* organe officieux du Saint-Siège, a été accueillie avec satisfaction par tous, et spécialement par les catholiques, lesquels ne peuvent pas ne pas être joyeux de ce que la ville sainte soit aux mains d'une puissance chrétienne, plutôt que d'une puissance non chrétienne."—Les catholiques, tous les catholiques ne peuvent pas ne pas être joyeux, remarque l'*Osservatore*... Qu'en pensez-vous, catholiques allemands et autrichiens, —alliés du Croissant qui vainen la Croix ? Hélas ! ce n'est pas la première fois que vous aurez été, au cours de cette guerre, pris entre les exigences contraires de l'esprit chrétien et de l'esprit germanique !

—"Un tel sentiment de satisfaction, poursuit l'*Osservatore*, apparait d'autant plus grand et raisonnable si l'on pense aux concepts de liberté et de justice qui inspirent les actes de l'Angleterre et qui font espérer de voir reconnus et respectés sur la terre qui fut le berceau de la religion chrétienne les droits et les intérêts de l'Eglise catholique."

A la demande du Souverain Pontife lui-même, auquel la prise de Jérusalem avait été officiellement annoncée aussitôt par le ministre d'Angleterre auprès du Saint-Siège, de grandes solemnités eurent lieu dans le monde entier.

A Rome, le cardinal-vicaire adressait un manifeste aux catholiques romains : "Catholiques romains, leur dit-il, que la consécration religieuse de ce grand événement terrestre parte donc de Rome, qui est devenue, par la volonté de Jésus-Christ, la nouvelle Jérusalem terrestre." Le dimanche 16 décembre, de onze heures à midi, toutes les cloches de la Ville éternelle sonnaient à toutes volées en l'honneur de la délivrance de l'autre Ville sainte. Une grandiose cérémonie se déroulait ensuite à Sainte-Croix de Jérusalem. Une foule immense s'y pressait tout les flots, débordant de l'église recouvraient toute la place.

Cependant, ce même dimanche, à Jérusalem, le haut commissaire français, M. Picot, faisait son entrée au Saint-Sépulcre, où il était reçu avec le cérémonial réservé au seul représentant de la France, protectrice des Lieux-Saints. Il devait bientôt après visiter Bethléem, accueilli par les autorités religieuses avec le même cérémonial, chaleureusement acclamé par la population, tandis que, dans l'Eglise, les orgues faisaient résonner les voûtes sacrées des accents de la "Marseillaise."

Si, entre toutes les nations chrétiennes, il en est une qui pouvait plus particulièrement se réjouir de ce mémorable événement, n'est-ce pas la France ? Ce même dimanche encore, un *Te Deum* était chanté à Notre-Dame de Paris. Dans l'assistance : le représentant du chef de l'Etat, M. Jules Cambon, ancien ambassadeur de France à Berlin, le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur. Le cardinal Amette monte en chaire : "La grande entreprise des Croisades, s'écrie-t-il, a été reprise au cours de cette guerre et couronnée de succes. L'infidèle a été chassé du tombeau du Christ." Trois jours après, nouvelle solemnité française, mais, cette fois, au cœur même de la chrétienté, à Rome. Le *Te Deum* du 19 décembre à Saint-Louis des Français fut chanté en présence des ambassadeurs de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et de Russie, du chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères d'Italie, des ministres de Belgique, de Roumanie, de Serbie, du Portugal et du Brésil.

* * *

Après avoir entonné un hymne de joie à la nouvelle de la reprise de Jérusalem, la France catholique allait enfin proclamer, le 23 décembre, par la voix du recteur de l'Institut catholique de Paris, le caractère de cette reprise et les conséquences qui devaient en résulter. C'est à Saint-Julien-le-Pauvre, église catholique du rite grec, que Mgr Baudrillart parlait de l'avenir de Jérusalem, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris et en présence de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères. L'accueil fait par la grande presse à ce discours en augmenta encore la portée et lui imprima une sorte de cachet officiel. Dès le lendemain, le *Petit Journal*, l'important organe populaire que dirigeait, jusqu'à son accession au pouvoir, M. Stephen Pichon, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Clemenceau, demandait à Mgr Baudrillart de résumer les conclusions de son discours. "Une pureté de sentiments, d'une élévation de patriotisme vraiment remarquables. Nul ne pouvait, dans ces conditions, ajoutait le rédacteur du *Petit Journal* (25 décembre 1917), nous paraître plus qualifié que l'éminent prélat pour faire connaître, au sujet de l'avenir des Lieux-Saints, l'opinion des catholiques français, l'opinion de la France pensante et agissante."

Cette opinion, Mgr Baudrillart la condensait dans cette formule catégorique : "Anglaises, françaises ou italiennes, ce sont des armées chrétiennes qui ont repris et occupé Jérusalem : à nos yeux, les chrétiens doivent y rester maîtres."

Encore une fois, qu'en pensez-vous, catholiques allemands et vous catholique Autriche?... Il n'y a cependant pas deux façons, pour un chrétien, de résoudre le cas de conscience que pose pour vous, en face d'une Jérusalem rendue au Christ, votre alliance avec Mahomet.

—"Quelle que soit l'impudence de l'empereur Guillaume II, dit Mgr Baudrillart, nous ne croyons pas qu'il oserait assumer pareille responsabilité et rendre aux héritiers du sultan rouge, son ami, la ville que ses propres généraux n'ont pas su leur conserver. Si loin que l'Autriche pousse la complaisance, il nous semble impossible qu'elle aille jusque là et se déshonore complètement aux yeux du monde catholique."

Quel scandale, en effet, si le berceau du Christianisme, conquis par les disciples de Mahomet au VIIe siècle, repris par Godefrey de Bouillon et les premiers Croisés en 1099, reconquis par les Turcs moins d'un siècle plus tard (1189), et que l'héroïsme du roi Saint Louis ne réussit pas à arracher définitivement à l'Infidèle, devait lui être de nouveau rendu, et, cette fois, grâce à l'alliance de l'Autriche catholique !

Jérusalem doit donc rester aux chrétiens. Mais sous quel régime la placer ? A qui en confier l'administration ?

D'abord, qu'il soit bien entendu "que tous les catholiques ont une même pensée et un même désir : au point de vue religieux, ils ne demandent nullement l'écrasement moral de ceux qui ne partagent pas leur foi."

Ainsi, "en ce qui concerne les Juifs, nous sommes les premiers à reconnaitre qu'ils ont droit au respect le plus absolu de leur conscience". Mais on ne saurait dire, avec les partisans du sionisme, que cette terre doit revenir aux Juifs, parce que, jadis, elle leur a appartenu. Elle a également appartenu à d'autres... Même respect de leurs croyances doit être accordé aux Arabes musulmans.

La solution que prévoit Mgr Baudrillart est donc la suivante : une organisation internationale, "sinon pour la Palestine tout entière, du moins pour la ville même de Jérusalem et pour le reste des Lieux-Saints."

Il ajoute :

"Pourquoi le président de ce régime international, que nous croyons le plus probable pour Jérusalem et les Lieux-Saints, ne serait-il pas un Français ?"

* * *

La France, en effet, c'est moins que jamais le moment de l'oublier, est protectrice des Lieux-Saints. Mais ce protectorat avait, naturellement, pour essentielle raison d'être, la domination ottomane. Cette domination cessant, qu'en serait-il des droits de la France ? Nous le verrons dans un prochain article.

FERLAND, Sask.

Depuis le jour des Rois que nous avons la messe dans notre église, tout le monde parait satisfait d'avoir sacrifié quelques piastres afin de pouvoir avoir une église catholique.

—Nos gens qui étaient allés se promener dans l'Est nous ont revenus tous enchantés de leur voyage.

M. et Mme Alfred Beaudoin ont fait baptiser un fils le 2 février qui a reçu les noms de Joseph-Edmond Lucien ; parrain et marraine : M. et Madame Edmond Chabot, grands parents de l'enfant.

Le 17 février M. et Mme Joseph Langlois ont fait baptiser un fils qui a reçu les noms de Joseph-Avila-Fernand ; parrain et marraine : M. et Mme Avila Chabot.

—La température est des plus belle, et nous n'avons pas de neige beaucoup, juste assez pour faire de bons chemins d'hiver.

Demain nous aurons une partie de cartes au profit de notre église. Espérons que tous se rendront en aussi grand nombre que possible.

BILLIMUN, Sask.

M. Alice Chabot, qui est arrivé des Etats-Unis a commencé à se bâtir sur son homestead cet hiver une maison et une grange. Encore des canadiens-français dans le place et ils attendent de leurs parents des Etats-Unis au printemps.

M. Lemoine est revenu d'un voyage à Régina.

M. Raphael Descoteaux est allé à Régina pour s'acheter un moteur à gazoline. Ce printemps il veut labourer sa demi-section d'un coin à l'autre. Nous lui souhaitons bonne chance.

—M. Léopold Privée doit arriver sur sa terre dans le saison de Ponteix au printemps.

—M. François Phaneuf attend l'arrivée prochaine de son frère.

—Lundi 18 février une assemblée eut lieu chez M. Isaïe Bruyère afin de nommer une commission scolaire et de former le district. A l'unanimité de l'assemblée furent nommés commissaires : MM. Isaïe Bruyère, Michel Bruyère et En. Kiston. Honneur à nos bons célibataires qui comme un seul homme vinrent apporter leurs votes et furent tous d'avis d'avoir une école pour instruire la jeunesse future.

EVANGILE

LE TROISIEME DIMANCHE DU CAREME

EN ce temps-là, Jésus chassa un démon du corps d'un muet: et aussitôt qu'il eut chassé ce démon, le muet parla: et le peuple fut dans l'étonnement. Néanmoins, quelques-uns dirent: C'est par Béelzébud, prince des démons, qu'il chasse les démons. D'autres, pour le tenter, lui demandèrent d'opérer un prodige dans le ciel. Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit: Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même tombera. Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume pourra-t-il subsister? Cependant, vous dites que c'est par Béelzébud que je chasse les démons. Si c'est par Béelzébud que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? C'est pour cela qu'ils seront eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est certain que le royaume de Dieu est venu parmi vous. Lorsqu'un homme fort et bien armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en sûreté: mais s'il en survient un autre plus fort que lui, qui le renverse, il lui enlèvera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et il partagera ses dépouilles. Celui qui n'est point avec moi est contre moi, et celui n'amasse point avec moi dissipe. Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il parcourt des lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point: il dit alors: Je retournerai dans ma maison, d'où je suis sorti. Il y revient, et la trouve nettoyée et ornée. Aussitôt, il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui; ils entrent dans cette maison, ils y demeurent, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. Au moment où il disait ces choses, une femme, élevant la voix du milieu du peuple, lui dit: Heureuses les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles qui vous ont allaité! Jésus reprit: Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la pratiquent!

Petit dialogue

La mère. — Yvette, que fais-tu pendant le carême? Dis-le au Père.

L'enfant (4 ans). — Je fais le carême.

La mère. — Oui, mais comment fais-tu carême?

L'enfant. — Je ne mange pas de bonbons.

La mère. — Pourquoi ne manges-tu pas de bonbons?

L'enfant. — Pour que le petit Jésus donne la santé à papa et à maman et qu'il soit content de moi.

Le prêtre. — Qui donc a donné à cette enfant si jeune des pensées si belles?

La mère. — Yvette est allée chez sa tante, là elle a entendu dire que ses petites cousines ne mangeraient pas de bonbons pendant tout le carême et elle est revenue à la maison en disant: "Maman, je ne mangerai plus de bonbons, je veux faire carême".

Nor.—L'éducation morale doit être entreprise dès la toute première enfance. On dit que la période qui s'étend de 2 à 6 ou 7 ans est une des plus importantes au point de vue de la formation du caractère. C'est l'enfant de cet âge que Fénelon comparait à la cire molle qui reçoit complaisamment les empreintes de tous les objets qui la touchent. Je connais des parents qui veulent, et d'une volonté bien arrêtée, que leurs enfants reçoivent une solide éducation religieuse: ils sont même disposés à y travailler avec ardeur.. mais plus tard.

Plus tard! reste toujours leur devise, jusqu'à ce qu'elle se modifie en: trop tard!

UN DEPUTE FEDERAL DE L'OUEST BILINGUE

Le *Progrès de l'Est*, de Sherbrooke, nous donne d'intéressants détails sur M. Arthur H. Mackie, le nouveau député d'Edmonton-Est, que la rumeur désigne comme le futur vice-président de la Chambre.

Le nouveau député d'Edmonton, écrit-il, est l'un des plus jeunes de la nouvelle Chambre. Il s'appelle Arthur-H. Mackie. Son père est catholique et écossais d'origine, son grand père étant venu du vieux pays. Sa mère, née Lantagne, était une Canadienne-française distinguée. Elle est morte, il y a déjà nombre d'années, à Cookshire, Compton, P. Q., elle fut victime de brûlures, à la suite de l'explosion d'un liquide sur un poêle de cuisine. La famille est bilingue dans la force du mot, tous, frères et sœurs parlant les deux langues à perfection.

Le "futur vice-président" de la Chambre des Communes est avocat et fait partie de l'étude Cormack, Mackie et Van Allen, en tête de la profession à Edmonton. Il est parti tout jeune pour le Nord-Ouest et l'on peut voir qu'il y a vite fait son chemin.

Il a été élu pour la circonscription d'Edmonton-Est contre M. A. E. May. Le seul reproche que "ceux de par chez nous" puissent lui faire, c'est celui de s'être fait élire comme "unioniste": mais c'était de rigueur là-bas pour "passer." Au reste, il est le fils d'un ancien conservateur à tous crins, solide comme un roc dans ses convictions, mais le meilleur homme du monde et dont la conscience n'a pas été contaminée par la politique délétère de nos jours.

Quelques opinions des journaux sur la Convention de Saskatoon

Le lendemain de la Convention, le *Star* de Saskatoon qui depuis des semaines s'était appliquée à soulever la fanatisme, se rendait compte que sa campagne avait dépassé le but, et il jetait un peu d'eau froide sur les enthousiast. es trop surchauffés. "Quant à la question de langues, disait-il, elle est réglée maintenant en autant que le peuple est concerné, jusqu'aux prochaines élections. Par les Grain Growers et les Commissaires d'écoles on a fait toute la pression possible sur le gouvernement. Si quelque mesure législative donnant effet à ces vœux est présentée par le gouvernement, ce sera bien: il n'y aura plus lieu d'en parler et il ne faudra plus en parler, parce qu'il y a toujours du danger a discuter inutilement des questions qui, jusqu'à un certain point, touchant aux intérêts de race et de croyance... Il y a eu certainement trop d'animosité déployée à la convention... Il n'y avait pas besoin d'aller jusqu'à la violence pour convaincre les gens que l'on avait pris une attitude résolue... Si quelque-uns des chefs parmi les gens d'origine étrangère (foreign born) avait eu la sagacité de tirer parti de l'animosité qui dominait l'assemblée, ils auraient pu facilement poser en martyrs et créer une réaction..."

Que le *Star* se tranquilise; personne n'a posé au martyr: tout a été supporté en silence, mais la réaction est créée et le *Star* ne pourra pas l'arrêter de sitôt.

Le *Phoenix*, par contre, avant la convention s'était appliqué à recommander la modération et le calme. Son attitude s'est maintenue digne et nous l'en félicitons. La veille de la Convention il écrivait: "Les citoyens d'origine étrangère en Saskatchewan ne sont pas des sujets conquis dans le sens ordinaire de ce mot, et les Canadiens-Français dans la province sont des Canadiens dans toute la force du terme.. Il faut éviter la méthode des Prussiens en Pologne à l'égard des étrangers qui sont venus au Canada sur notre invitation". Il faisait aussi remarquer que si l'on cite les Etats-Unis comme un modèle de pays unilingue et d'écoles publiques cette politique extrémiste a fait surgir partout des écoles paroissiales.

Le jour même de la Convention il revenait à la charge: "Défions-nous des effets à longue portée que produirait l'emploi de méthodes arbitraires à l'endroit de notre population d'origine étrangère. La loi des élections de guerre est déj une assez mauvaise loi."

Enfin dans un article écrit deux jours après la Convention, samedi dernier, le *Phoenix* exprime ses doutes et se demande, si les gens sensées ont lieu d'être tout à fait fiers des résolutions qui ont été adoptées: "Des résolutions hostiles, comme par exemple les résolutions 9 et 10, dit-il, ne contribueront pas à développer la sympathie et ne serviront qu'à pousser à l'hostilité ouverte quelques-uns des meilleurs éléments de la population. Il ne servira à rien de pousser à bout les Canadiens-français."

Officiers élus

Les officiers de la Saskatchewan School Trustees Association élus pour l'an prochain sont les suivants:

Président: J F. Bryan, Régina

1er Vice-président: W. A. Boland, Yorkton.

2me Vice-président: W. F Goulden, Ebenezer.

Comité Exécutif: Dr Hopkins, (Surbiton); et Rév. A. J. Lewis, (Langenburg) écoles rurales: George Needham, (Unity) et J. L. Atkinson (Alsask) écoles de village: J. H. Holmes (Saskatoon) et A. E. Cairns (Melfort) écoles de ville.

A. J. Sparling fut élu president honoraire et J. M. Jarret, de Nutana, fut recommandé pour le poste de secrétaire-trésorier en remplacement de M. John McCarthy, de Régina.

M. Emile Gravel avait été mis en nomination pour la vice-présidence et M. C. A. Handfield pour le comité exécutif, mais ils retirèrent leur nomination comme protestation. Il en fut de même de M. Brown, de Rosthern, et du Dr Uhrich, de Hague.

La Convention doit se tenir l'an prochain à Régina.

FEUILLETON DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

BONNE AMIE

Par RICHARD MANOIR

Et le long bras de Mélie indiqua une petite maison à laquelle un toit en visière donnait un petit air renfrogné et méfiant.

XXXVIII

M. Leverby se dirigea vers la demeure de Madame Bongrain, suivi du regard curieux des voisines que la voix criarde de Mélie avait attirés sur leurs portes.

Après avoir contourné des tas de fumier, enjambé des flaques d'eau stagnante, sauté au-dessus du caniveau par lequel se déversaient les eaux de la fontaine, M. Leverby entra chez la Bongrain.

La mère Bongrain ne ressemblait pas à sa maison. Ni renfrognée, ni méfiante, c'était une bonne grosse réjouie au petit bonnet soigneusement tiré sur des bandeaux très lisses, et un large tablier de toile bleue entourait, comme en un fourreau, ses hanches rebondies.

En ce moment, debout près de la pierre d'évier, devant une charpagne en écorce, la mère Bongrain épluchait des pommes de terre.

A l'entrée de M. Leverby, elle se retourna, le couteau d'une main, une pomme de terre dont la pelure tirebouchonnait de l'autre, quelque chose d'aburi dans ses petits yeux d'un bleu un peu fané.

—Veuillez m'excuser de vous déranger, Madame, dit M. Leverby, mais c'est bien vous qui, hier soir, avez ramené à Sainte-Marie une personne qui s'était trouvée indisposée à la gare de Monty?

—Oui, Monsieur, et qu'elle m'a vraiment fait peine, la pauv'gent! Si c'est pas une pitié de voyager dans des états pareils, bonté du ciel!

—Elle était donc si malade?

—Malade! C'est rien de l'dire, là! Enfin, à c't'heure elle est soignée, bien dorloté, elle a tout ce qu'il y faut, quoi.

—Dans sa famille, alors?

—Oh! que nenni! mieux que ça, là, comme on dit. C'est chez les *ma Sœurs* qu'elle m'a dit que je la conduise, et qu'elle a été bien reçue, qu'il fallait voir. Dieu du ciel! c'était comme qui dirait l'enfant de la maison. Et qu'on ne savait que m'offrir, et que j'ai tout de même accepté un petit verre de ratafia pour leur faire plaisir.

—Vous avez donc des religieuses par ici? demanda M. Leverby profitant d'une reprise d'haleine de la mère Bongrain pour poser sa question.

—Des religieuses! Ben là, dame, puisqu'on les a chassés de leur pays, les pauvres, elles ne peuvent tout de même pas se ficher à la mer ces filles-là!... Ah! ben oui qu'on en a, et qu'on en z'est bien content, je vous assure. Parait qu'y a une satanée loi contre elles, par là, fit la mère Bongrain montrant d'un coup de tête le fond de la chambre qui, sans doute, était orienté vers la frontière. C'est pour sûr le *diable*, allez, qui fait ces coups-là, et si j'tenions un Français, j'veux dire une de ces canailles qu'ils appellent chez eux des radicaux, j'vous fiche mon billet qu'il ne passerait pas un bon quart d'heure.

Le petit couteau pointu avec lequel gesticulait la mère Bongrain avait quelque chose de si menaçant, et il y avait dans l'attitude et le regard de la bonne grosse paysanne une telle résolution que M. Leverby, n'ayant aucun goût pour essayer du quart d'heure que la mère Bongrain tenait en réserve, prit très prudemment son plus aimable sourire:

—Oh! je vous comprends, Madame, oui je vous comprends, fit-il de l'air le plus convaincu.

Et le plus beau du jeu, c'est qu'à ce moment ce charmant blocard du rouge le plus accentué comprenait parfaitement!

—Comment donc, si je vous comprends! s'exclama-t-il admirablement.

Le geste, la parole, tout s'harmonisait: le bon Leverby était vraiment à *instantanéiser*.

Et tandis que le petit couteau de la mère Bongrain revenait pacifiquement à la pomme de terre qui attendait:

—Voudriez-vous me dire où demeurent les Sœurs, Madame? demanda M. Leverby de son air le plus *Eliacin*.

—Ben, c'est facile. Vous suivez la route, et c'est passé l'église tout au *de-bout* du village, fit la brave commère, pensant bien avoir affaire au meilleur homme qui fût.

M. Leverby, après l'avoir remerciée, suivit le chemin indiqué.

Chez les Sœurs!... Il allait chez les Sœurs, lui, Leverby, clé de voûte du radicalisme dans l'arrondissement de Monty!...

Fichtre!... Si à ce moment la Fédération radico-républicaine me voyait, pensait-il, nul doute que je serais du coup versifié, chansonné sur tous les airs!

Et Montet!... Et Berchat!...

Et un petit frisson d'aise lui passait à l'idée que Montet et Berchat, retenus ce jour-là par un Comice agricole à l'autre bout du département, étaient à cent lieues de se douter de l'équipée de leur chef de file.

Néanmoins, savoir Mlle Brunnel chez les Sœurs lui était d'un grand soulagement. Il s'était attendu à toute autre chose, et, lui semblait-il, cela se simplifiait singulièrement.

Il n'avait plus maintenant le moindre doute que Mme Peyras eût averti l'institutrice, et que celle-ci, obéissant à un sentiment très délicat, se fût retirée en attendant qu'il se déclarât formellement. Ces Sœurs où elle était allée chercher un refuge devaient être celles qui l'avaient élevées et auxquelle-elle était restée attachée.

Peut-être, même, n'aurait-il pas à expliquer sa démarche, Mlle Brunnel l'attendant très probablement.

Et, comme il avait dit à Mme Bongrain quelques instants auparavant, il répéta, absolument convaincu cette fois:

—Cela se comprend!

Enfin, ayant dépassé l'église, il se trouva tout au *de-bout* du village, comme disait Mme Bongrain, et s'arrêta devant une petite maison blanche entourée d'un grand jardin.

Une image du Sacré-Cœur en émaillé, fixée par quatre vis au milieu de la porte, lui fit comprendre que c'était bien là le petit monastère où les exilées s'étaient réfugiées.

Après une légère hésitation, il agita doucement la sonnette dont le son grêle le fit tressaillir d'une sorte de malaise qu'il n'eût pu expliquer.

Quelques minutes s'écoulèrent, puis un pas trainant se fit entendre, une clé tourna dans la serrure, un verrou fut tiré, et une vieille religieuse, s'appuyant sur une canne, entr'ouvrit la porte.

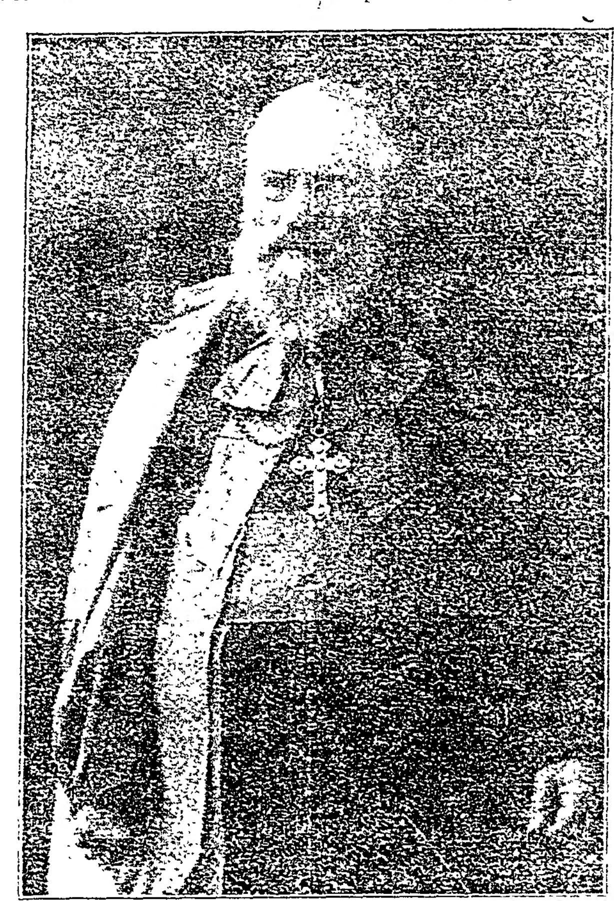
(A Suivre)

Retour de S. G. Mgr Pascal

Ce fut un vif plaisir pour le personnel de l'évêché et toute la population de Prince-Albert de saluer lundi, le 25, le retour de S. G. Mgr Pascal dans sa ville épiscopale.

Mgr l'évêque de Prince-Albert était absent depuis le mois d'octobre dernier. Sa Grandeur s'était [illegible] des progrès.

Sans être parfaitement rétabli de sa grave et longue maladie, et bien qu'il soit astreint au repos et à un régime particulier, Mgr l'évêque de Prince-Albert nous revient dans un état de santé visiblement amélioré qu'il attribue pour la plus large part aux constantes



S. G. MGR PASCAL, O.M.I.

rendue d'abord à [illegible] ... Rochester, Minn., et [illegible] point de subir une opération [illegible] l'avis des médecins [illegible] que l'opération offrait [illegible] grands risques et Mgr Pascal se rendit à Montréal à l'hôpital des Révérendes Sœurs Grises [illegible] meura jusqu'à la seconde semaine de février. [illegible] du célèbre Dr Masson [illegible] soins des Religieuses [illegible] Sa Grandeur fit des [illegible] prières qui ont été faites dans tout le diocèse pour son rétablissement.

Nous sommes heureux de revoir parmi nous notre évêque vénéré et nous continuerons de prier Dieu qu'il lui accorde un parfait rétablissement.

Monseigneur était accompagné de son neveu le R. P. Emile [illegible] ... Notre-Dame [illegible]. Dès [illegible] de son arrivée, les prêtres des environs sont venus saluer Sa Grandeur.

A nos Correspondants

L'étendue que nous avons dû donner au compte rendu de la Convention de Saskatoon et de la réunion de l'Association Interprovinciale nous oblige à remettre à la semaine prochaine quelques correspondances.

Trop de vantardise

On sait que les Américains ne le cèdent à personne si ce n'est peut-être à nos gazettes anglaises du Canada en fait de vantardise.

A ce sujet la *Tribune* de Woonsocket fait à propos les réflexions suivantes:

"A force de se vanter et de se placer au-dessus de l'humanité, les Allemands ont cru, puis affirmé qu'ils sont au-dessus du reste de l'humanité. Leur orgueil cultivé avec soin en a fait des parias d'un nouveau genre.

"Notre ennemi, c'est notre maître", disait jadis le bon Lafontaine. Les Allemands se sont déclarés les maîtres légitimes des nations.

"Peuvent-ils s'étonner aujourd'hui de la volonté bien arrêtée des nations de les annihiler ?

"L'exemple qu'ils nous donnent devrait servir à tous et à nous en particulier.

"Nous avons, en effet, une regrettable propension à la vantardise. On répète à satiété, et ce qui est plus dangereux, on enseigne à la génération qui pousse que les Etats-Unis sont le plus grand des peuples, que ses richesses sont illimitées, que ses ressources sont inépuisables, que ses citoyens sont les plus intelligents, les plus savants, qu'en un mot il y a chez les Américains une supériorité qui s'impose. De là à exiger que tous les peuples reconnaissent cette supériorité il n'y a qu'un pas. De là aussi, il n'y a qu'un pas pour soulever le monde entier contre nous."

Ce n'est pas la première foi que les Orangistes découvrent des complots

On sait que les Orangistes vivent dans la crainte perpétuelle des complots Jésuites et Papistes. Leur sommeil en est troublé. Aux dernières élections il y avait en plus le complot du Québec, et ces [illegible] tout bonnement, parce que le *Sentinel* le disait, que le Pape devait venir à Montréal pour y établir son siège et en faire la capitale de la catholicité.

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs qu'ils découvrent des complots. Déjà, dès les premiers temps de la domination anglaise, malgré toutes les protestations de loyauté, ils voyaient partout des complots ourdis par les Canadiens-français.

En 1809, les mouchards du gouverneur Craig en découvrirent un. Des documents sont tombés dans les mains de la police!... N'a-t-on pas trouvé même la nomination du chef, le général Vallières?... Plus de doute. Mgr Plessis est mandé chez le gouverneur et sommé de lui révéler les détails du complot.

Benjamin Sulte a raconté cet incident dans les termes suivants:

"Le prélat refuse de parler tout en avouant qu'il est au fait de ce qui se passe.

"—Vous parlerez, ou je sévirai contre vous et contre tous les Canadiens!

"—Excellence, du calme, je vous en prie. La chose n'en vaut pas la peine.

"—Vous moquez-vous? une révolution, un coupe-gorge préparé de longue main... pas la peine!

"—Eh bien! sir James, si vous me promettez la vie sauve pour le général Vallières, je vous l'amènerai dès demain.

"—Pas ici. Ce sera dans la salle du Conseil. En semblable occurrence, un chef d'Etat doit avoir ses ministres avec lui.

"—Je me rendrai au désir de Votre Excellence.

"Et monseigneur Plessis, poli et moqueur tout à la fois, prend congé de ce soldat botté qui venait de commettre une boulette digne d'être mise en musique par Offenbach.

"Le lendemain, à l'heure du Conseil, l'évêque se fait annoncer pompeusement et est reçu de même. Prenant alors par l'oreille un écolier de quatorze ans qui l'accompagnait, il le présente à ces messieurs de la Chambre étoilée comme le général français qu'on recherche.

"C'était tout bonnement Vallières de St-Réal qui levait un régiment de camarades de son âge pour faire l'exercice avec des manches à balai".

Vallières de St-Réal, le révolutionnaire de 1809, fut président de l'Assemblée législative en 1823, juge à Trois-Rivières en 1829, puis juge-en-chef à Montréal. Il est mort en 1847.

Les complots d'aujourd'hui ressemblent aux complots de 1809.

M. François Veuillot à St-Boniface

M. François Veuillot, le [illegible] thique représentant [illegible] catholique, a reçu une réception cordiale et enthousiaste à St-Boniface. La *Liberté*, le *Manitoba* et la *Libre Parole* ont donné de bons comptes rendus [illegible] quables allocutions [illegible] cées M. Veuillot [illegible] nifestations [illegible] naire de la France [illegible] Dans un discours de [illegible] au conférencier S. G. Mgr Béliveau a fait un superbe exposé [illegible] toute la situation canadienne française.

La famine en Orient

On rapporte qu'il y a [illegible] lions de personnes en Turquie, en Arménie, en Syrie et en Perse en danger imminent de mourir de faim.

La loi du Service militaire fournit peu de soldats

La loi du Service Militaire est loin de fournir le rendement de recrues que l'on en attendait. La conscription n'a encore amené sous les drapeaux que 22,000 soldats. Comme de coutume la presse anglo-canadienne jette tout le blâme sur la province de Québec qui cependant a été de toutes les provinces la plus fidèle à observer la loi. Cette reprise des vitupérations contre Québec a peut-être pour but de préparer les esprits à l'appel de la seconde classe.

Prix minimum pour le blé

Les cultivateurs insistent fortement pour que le gouvernement fixe un prix minimum pour le blé valable pour toute la durée de la guerre. M. Dunning plaide l'affaire auprès du ministre de l'Agriculture, M. Crerar.

Prise de Jericho

Les troupes alliées poursuivant leur marche victorieuse en Palestine, après avoir chassé les Turcs de Jérusalem le 8 décembre dernier, viennent maintenant de conquérir Jericho.

Avec le vote des soldats le gouvernement a maintenant une majorité de 60

Le vote des soldats pris en France, [illegible] Etats-Unis [illegible] ... gouvernement [illegible] 50. [illegible] ... St [illegible] Robson [illegible] ... dans l'Ile du Prince-Edouard où les [illegible] ... dans la Nouvelle-Ecosse [illegible] Nouveau-Brunswick [illegible] plusieurs [illegible] maintenant [illegible] 12 [illegible] Nouveau-Brunswick 7 à 4.

Nouvelle invasion de la Russie

Le fait le plus important de la guerre au cours de la dernière semaine, est la nouvelle invasion de la Russie par les Allemands qui paraissent déterminés à s'avancer jusque sur Petrograd. On dit qu'il est question du rétablissement de la monarchie et que la czarine Alexandra serait appelée au trône.

Sur le front ouest la fameuse offensive allemande depuis si longtemps attendue n'est pas encore déclanchée.

Nouveaux juges de la Saskatchewan

Le brigadier général Embury, Hector Y. McDonald et H. V. Bigelow ont été nommés juges de la cour du roi en banc. M. McDonald est catholique.

WHITE STAR, Sask.

Le R. P. Danis ne pourra pas aller dire la messe dimanche à White Star, car il est obligé d'aller faire un voyage à Winnipeg.

HUMBOLDT, Sask.

M. l'abbé Schmid, aumônier de l'hôpital de Humboldt a été opéré pour l'appendicite ces jours derniers. Sa condition a inspiré des craintes quel-

QUERELLE DE MENAGE

Lui—Dieu merci, je ne suis pas un homme à double face!

Elle—Tu as mille fois raison: quand on a une figure comme la tienne, c'est bien assez d'une!...